

FEUILLE FÉDÉRALE

110^e année

Berne, le 6 mars 1958

Volume I

Paraît, en règle générale, chaque semaine. Prix: 30 francs par an;
16 francs pour six mois, plus la taxe postale d'abonnement ou de remboursement
Avis: 50 centimes la ligne ou son espace; doivent être adressés franco
à l'imprimerie des hoirs C.-J. Wyss, société anonyme, à Berne

7583

MESSAGE

du

**Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale
sur le résultat de la votation populaire du 26 janvier 1958 relative
à l'initiative populaire contre l'abus de la puissance économique**

(Du 4 mars 1958)

Monsieur le Président et Messieurs,

Le 6 juin 1957, vous avez décidé de soumettre au vote du peuple et des cantons l'initiative du 3 février 1955 contre l'abus de la puissance économique. En même temps, vous avez invité le peuple et les cantons à rejeter l'initiative.

La votation a eu lieu le 26 janvier 1958. Les résultats en sont consignés dans le tableau ci-après. Il en ressort que l'initiative a été rejetée par 550 322 voix contre 192 297 sur 742 619 suffrages valablement exprimés.

Il n'y a pas eu de réclamations au sens de l'article 10 de la loi fédérale du 19 juillet 1872 sur les élections et votations fédérales.

En dépit des instructions précises données par la direction de police du canton de Bâle-Ville, onze citoyens qui n'étaient habilités à voter qu'en matière fédérale dans la commune de Bettingen ont reçu un bulletin cantonal au lieu du bulletin fédéral. Faute de pouvoir établir subséquemment combien de «oui» et de «non» figuraient sur ces onze bulletins nuls, il a été impossible de déterminer exactement le résultat de la votation cantonale. Pour la votation fédérale, l'erreur a eu pour seule conséquence que onze citoyens n'ont pas déposé de bulletin. Mû vraisemblablement par des raisons

psychologiques, le Conseil d'Etat du canton de Bâle-Ville a décidé que ni le résultat de la votation cantonale ni celui de la votation fédérale dans la commune de Bettingen ne seraient pris en considération. Pour la votation fédérale, il se fonde sur le fait que le résultat constaté dans le canton de Bâle-Ville était si net qu'il n'aurait pas sensiblement changé même si les 173 citoyens exerçant leur droit de vote à Bettingen avaient tous voté pour ou contre l'initiative fédérale.

Pour des raisons de principe, nous ne pouvons nous rallier à cette manière de voir. Le résultat de la votation fédérale dans la commune de Bettingen avait pu être établi avec exactitude: 19 oui, 68 non. Il est bien certain que toutes ces voix étaient valables. Lors du calcul du résultat, les onze bulletins qui manquaient dans l'urne ne pouvaient être qu'assimilés à des bulletins blancs ou nuls. Il n'y avait ainsi aucune raison juridique de ne pas prendre le résultat en considération. Nous faisons cette constatation uniquement pour empêcher de créer un précédent.

Nous avons l'honneur de vous proposer de valider les résultats de la votation en adoptant le projet d'arrêté ci-après.

Veillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs, les assurances de notre haute considération.

Berne, le 4 mars 1958.

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération,

Holenstein

Le chancelier de la Confédération,

Ch. Oser

**Votation populaire du 26 janvier 1958 relative à l'arrêté fédéral sur l'initiative populaire
concernant l'abus de la puissance économique**

Cantons	Electeurs	Bulletins rentrés	Bulletins n'entrant pas en ligne de compte		Bulletins entrant en ligne de compte	Oui	Non	Vote des cantons	
			Blancs	Nuls				Oui	Non
Zurich	258 076	174 106	4 860	63	169 183	67 202	101 981		1
Berne	253 453	102 035	876	155	101 004	19 475	81 529		1
Lucerne	68 492	37 153	325	20	36 808	6 959	29 849		1
Uri	8 671	5 238	194	50	4 994	776	4 218		1
Schwyz	21 053	10 473	40	12	10 421	1 505	8 916		1
Unterwald-le-Haut	6 306	2 946	14	3	2 929	328	2 601		½
Unterwald-le-Bas	5 767	3 499	50	7	3 442	622	2 820		½
Glaris	10 792	6 705	62	16	6 627	1 446	5 181		1
Zoug	12 932	5 810	27	—	5 783	1 388	4 395		1
Fribourg	45 500	19 021	72	267	18 682	1 582	17 100		1
Soleure	54 938	27 668	717	195	26 756	6 183	20 572		1
Bâle-Ville	66 446	34 233	453	6	33 774	13 202	20 573		½
Bâle-Campagne	37 600	17 008	149	12	16 847	4 296	12 552		½
Schaffhouse	17 635	14 108	1 480	14	12 614	4 364	8 250		1
Appenzell Rh.-Ext.	13 558	9 157	374	33	8 750	2 170	6 580		½
Appenzell Rh.-Int.	3 607	1 862	8	8	1 846	151	1 695		½
Saint-Gall	86 759	57 937	1 589	262	56 086	12 002	44 084		1
Grisons	37 160	20 569	525	23	20 021	2 644	17 377		1
Argovie	93 491	74 075	3 548	44	70 483	14 720	55 763		1
Thurgovie	43 214	31 255	1 073	30	30 152	6 631	23 521		1
Tessin	49 926	15 017	200	63	14 754	2 958	11 796		1
Vaud	117 505	39 560	178	38	39 344	8 329	31 015		1
Valais	48 618	17 567	88	27	17 452	2 194	14 258		1
Neuchâtel	42 032	16 604	179	13	16 412	3 754	12 658		1
Genève	66 322	17 787	328	4	17 455	7 417	10 038		1
Total	1 469 853	761 393	17 409	1 365	742 619	192 297	550 322		
					Majorité absolue: 371 310				Cantons acceptants:— Cantons rejetants: 19½

(Projet)

ARRÊTÉ FÉDÉRAL

sur

**le résultat de la votation populaire du 26 janvier 1958
relative à l'initiative populaire contre l'abus
de la puissance économique***L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*

vu les procès-verbaux de la votation du 26 janvier 1958 relative à l'initiative populaire du 3 février 1955 contre l'abus de la puissance économique;

vu le message du Conseil fédéral du 4 mars 1958, duquel il ressort que l'initiative a été rejetée par 550 322 voix contre 192 297 sur 742 619 suffrages valablement exprimés et par tous les cantons,

*arrête:***Article premier**

Il est pris acte du résultat de la votation du 26 janvier 1958.

Art. 2

L'initiative populaire du 3 février 1955 contre l'abus de la puissance économique est déclarée rejetée.

Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur le résultat de la votation populaire du 26 janvier 1958 relative à l'initiative populaire contre l'abus de la puissance économique

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1958
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	09
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	7583
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	06.03.1958
Date	
Data	
Seite	545-548
Page	
Pagina	
Ref. No	10 094 962

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.